

quée

tisme
aires

cette situation « est des dérives auxquelles un système de scrétionnaire, échappées par des textes ».

e Lyon s'est saisi de ivrant une enquête our « prise illégale de déterminer dans ns avait été embau- Gilles Guyot, sous dernier.

quête, concernant nférences, a égale- e, ainsi que l'a révélé 0 minutes, à la suite s déposées par une mienne et sa mar- porte sur un soup- ement par l'ensei- ie de 34 444 francs ux frais d'inscrip- e.

accumulation d'inci- UNEF et les asso- es ont demandé à conseil d'adminis- juin, à l'actuel pré- sité, Guy Lavorel, on disciplinaire de e constituer partie nts ont évoqué un polémique, qui fait et d'une enquête listribution au sein ne revue gratuite imite et raciste.

Sophie Landrin

partagé »

eurs sociaux y à la délation ».

souhaite par soit clairement ction de l'enfan- le renforcement n des pratiques nme l'avait raps- on sociale enga- croître les dispa- (Le Monde du propose la défi- inimales ».

champ de l'aide n débat. « Celle- me du tempora- e c'est parfois du terrogations, la civil au maintien

Des personnalités concernées par les ventes à la découpe contestent être des privilégiés

Un député avait parlé de « rente de situation »

LES VENTES à la découpe, qui concernent des immeubles d'habitation de la capitale appartenant à des institutionnels, vendus lot par lot au plus haut des prix du marché et dont les locataires sont contraints de partir s'ils ne peuvent les acheter, font l'objet d'âpres polémiques, jusqu'à des attaques quasi nominatives, à l'Assemblée nationale comme dans la presse. Une des transactions les plus spectaculaires porte sur une centaine d'immeubles cédés par la société foncière Gecina au fonds de pension américain Westbrook qui revend aujourd'hui les appartements.

Lors du débat tenu par les députés sur ce sujet le 14 juin dernier, Philippe Pemezec, maire (UMP) du Plessis-Robinson et député des Hauts-de-Seine, déclarait avoir l'impression qu'« on cède à l'hystérie médiatique. Pourtant [la vente par lots] se pratique depuis quarante ans ». Il dénonçait le fait que les locataires touchés étaient « des personnalités prestigieuses et puissantes, bénéficiant de rentes de situation grâce au blocage des loyers ». Il affirmait que « la plupart des protestataires payaient dans les plus beaux quartiers de Paris des loyers de l'ordre de 6 euros du mètre carré (par mois) quand la moyenne est de 23 euros ».

Il révélait aussi qu'« une grande actrice, un homme politique de premier plan, qui a participé à la course aux présidentielles, un administrateur du Sénat s'en mêlèrent. Ce dernier, qui occupe un appartement de 200 m², square Saint-Philippe-du-Roule (sic), s'est vu proposer l'acquisition de ce bien estimé à 1,5 million d'euros pour 1,2 million d'euros. Il a fait savoir qu'il ne désarmerait pas si on ne lui faisait pas une proposition à un million d'euros. On mesure si ces personnalités sont représentatives des classes moyennes de Paris », concluait, ironique, M. Pemezec.

Une tribune du Figaro du 13 juin, soit la veille, semble avoir inspiré cette envolée du député des Hauts-de-Seine : sous la plume de Jacky Lorenzetti, président-directeur général de Foncia, plus important administrateur de biens de France, étaient détaillés ces arguments et mises en cause les mêmes personnalités. Sous le titre « Discerner entre décence et indécence », ce professionnel annonçait « la fin des avantages acquis et des privilèges », allant jusqu'à invoquer, pour justi-

fier les ventes à la découpe, la Révolution française même.

« Les chiffres cités me concernant sont faux », rétorque Christian Oudin, administrateur au Sénat, locataire du square du Roule, très actif dans le collectif de 41 associations de locataires concernés, à Paris, par la vente à la découpe. Il est locataire depuis le 16 décembre 1996 d'un appartement trouvé dans une annonce publiée par Le Figaro, d'une superficie de 179,20 m², et non 200 m². Sa quit- tance s'élève aujourd'hui à 3 016,82 euros, dont 150 euros de charges et 88 euros de location d'un parking, ce qui revient à un loyer mensuel de 15,50 euros le m², et non 6 euros.

Ce loyer est certes inférieur au prix du marché, évalué par Foncia, dans le quartier, entre 18 et 20 euros le m², mais cette décote se justifie par l'ancienneté du bail. « Suggérer que mon action est dictée par le souci de bénéficier d'une remise sur le montant de mon appartement est calomnieux », s'insurge Christian Oudin, qui, preuve à l'appui, montre que la seule proposition de vente qui lui a été faite, et qu'il a refusée, s'élevait à 978 153 euros, hors parking, et était donc inférieure au million d'euros.

« PROPOS CALOMNIEUX »

Quant à la « grande actrice », il s'agit de Jeanne Moreau, mobilisée depuis la première heure, vice-présidente de l'association de locataires du même immeuble. « Ces propos sont calomnieux. J'ai loué mon appartement il y a quatorze ans par une agence et je n'ai bénéficié d'aucun privilège », déclare la comédienne, dont le loyer mensuel, hors charges, s'élève à 2 900 euros pour 156 m², soit 18,58 euros le m². « L'homme politique de premier plan », lui, est Lionel Jospin, qui n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet.

L'Agence d'information sur le logement de Paris (Adil 75), qui a mené des entretiens avec 325 locataires de ces immeubles, constate que tous les arrondissements sont concernés, que 34 % de ces locataires ont des revenus mensuels inférieurs à 1 500 euros, 32 % entre 1 500 et 3 000 euros. Sur les 6 378 ventes par lots effectuées en 2004, seuls 15,6 % des locataires ont pu se porter acquéreurs de leur logement.

Isabelle Rey-Lefebvre